

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Neutralac® SL30

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP03 - Hygiène vétérinaire

TP03 - Hygiène vétérinaire

TP03 - Hygiène vétérinaire

TP03 - Hygiène vétérinaire

TP03 - Hygiène vétérinaire

Numéro de l'autorisation: FR-2022-0052

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0028614-0002

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	19
5.1. Consignes d'utilisation	19
5.2. Mesures de gestion des risques	19
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	20
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	20
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	20
6. Autres informations	21

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Neutralac® SL30

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Lhoist France Ouest
	Adresse	15 rue Henri Dagalier 38000 Grenoble France
Numéro de l'autorisation	FR-2022-0052 1-1	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0028614-0002	
Date de l'autorisation	22/06/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	21/06/2032	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Lhoist France Ouest
Adresse du fabricant	Lieu-dit Les Gaillards 36800 Saint Gaultier France
Emplacement des sites de fabrication	Lieu-dit Les Gaillards 36800 Saint Gaultier France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1255 - Dihydroxyde de calcium/hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte
Nom du fabricant	Lhoist France Ouest
Adresse du fabricant	15 rue Henri Dagallier 38100 Grenoble France
Emplacement des sites de fabrication	BP6 47500 Sauveterre La Lemance France
	Les justices 24120 Terrasson Lavilledieu France
	Les Gaillards 36800 Saint Gautier France
	BP 0215 Neau 53602 Evron France

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium/hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte		Substance active	1305-62-0	215-137-3	30

2.2. Type de formulation

SD - Suspension concentrée pour application directe

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque une irritation cutanée.
 Provoque des lésions oculaires graves.
 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Éviter de respirer les poussières.

Se laver soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler en cas de malaise.

Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous cléf.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Désinfection des boues des stations d'épuration

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Endoparasites : Œufs d'helminthes Nom commun: Endoparasites : Œufs d'helminthes Stade de développement: Œufs

Domaine d'utilisation

	<p>Intérieur</p> <p>Extérieur</p> <p>-</p>
<p>Méthode(s) d'application</p>	<p>Méthode d'application: Application directe et automatisée en mélange avec les boues</p> <p>Description détaillée: Le produit est mélangé dans les boues d'épuration dans un mixeur ouvert. Les boues traitées sont à destination d'usages agricoles, incinération, enfouissement en décharges</p>
<p>Taux et fréquences d'application</p>	<p>Taux d'application: - Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Produit prêt à l'emploi</p> <p>La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact</p> <p>Temps de contact : 24 heures, jusque plusieurs semaines pour les œufs d'helminthes</p>
<p>Catégorie(s) d'utilisateurs</p>	<p>Professionnel</p>
<p>Dimensions et matériaux d'emballage</p>	<p>IBC en PEHD de 1 m3 équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation</p> <p>Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

<ul style="list-style-type: none"> - La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact - Appliquer 0,003 kg - 30 kg de substance active par tonne/m3 boue. - La dose d'application doit être établie pour atteindre une dose de 20 – 50 % de poids secs de boues. - La dose est susceptible de varier selon les applications et la conception des stations d'épuration. L'utilisateur doit s'assurer de l'
--

efficacité du traitement au moyen de tests préliminaires en laboratoire pour garantir l'efficacité du traitement selon la législation en vigueur.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Le chargement automatique du produit dans le mixeur doit être effectué directement à partir de l'emballage.
- Lors du chargement automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - une protection faciale.
- L'addition de dihydroxyde de calcium aux boues peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est recommandé de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.
- Lors du nettoyage de l'équipement, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - des lunettes de protection.
- Porter des gants et une combinaison de protection lors de la manipulation des boues traitées.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

--

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Désinfection du fumier

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Endoparasites : œufs d'helminthes Nom commun: Endoparasites : œufs d'helminthes Stade de développement: Œufs
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur -
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application directe et automatisé en mélange avec le fumier Description détaillée: Le produit est mélangé dans le fumier dans un mixeur ouvert. Le fumier traité est ensuite utilisé en agriculture.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Produit prêt à l'emploi Temps de contact : 72 heures (bactéries, virus) et jusqu'à 90 jours (œuf d'helminthes)

Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	IBC en PEHD de 1m3 équipée d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

<ul style="list-style-type: none"> - La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact. - Application en mélange dans le fumier, en dehors des logements d'animaux : Retirer le fumier des logements d'animaux, Ne pas appliquer plus de 30 kg de substance active/m3 de fumier / litière Stocker le fumier traité, Après le temps de contact nécessaire, éliminer le fumier traité selon la législation en vigueur. - Application en mélange dans le fumier, dans les logements d'animaux : Ne pas appliquer plus de 30 kg de substance active/m3 de fumier / litière, Retirer le fumier traité des logements d'animaux, Homogénéiser le mélange et stocker le fumier traité des logements d'animaux, Après le temps de contact nécessaire, éliminer le fumier traité selon la législation en vigueur.
--

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

<ul style="list-style-type: none"> - Le chargement automatique du produit dans le mixeur doit être effectué directement à partir de l'emballage. - Lors du chargement automatique du produit, porter : - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),

- une combinaison de protection de catégorie III type 6,
- une protection faciale.
- L'addition de dihydroxyde de calcium aux boues peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est recommandé de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.
- Lors du nettoyage de l'équipement, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - des lunettes de protection.
- Porter des gants et une combinaison de protection lors de la manipulation du fumier traité.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Désinfection des sols dans les bâtiments d'élevage et véhicules de transport des animaux

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Champignons Nom commun: Champignons Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur -
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application directe via un épandeur semi-automatique Description détaillée: Le produit est répandu directement sur le sols des bâtiments d'élevage et véhicules de transport des animaux
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 1kg de substance active / m ² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Produit prêt à l'emploi 1kg de substance active / m ² Temps de contact : 48 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	IBC en PEHD de 1m ³ équipe d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Le produit est répandu sur les sols des logements et véhicules de transport des animaux en application semi-automatique (épandeur).

- Sur béton :

Laver les installations à l'eau courante.

Répartir environ 1 kg/ de substance active / m² sur le sol,

Laisser agir 48h.

- Sur sol en terre battue :

Brosser et humidifier le sol,

Répartir environ 1 kg/ de substance active / m² sur le sol,

Laisser agir 48h.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage, des zones de stockage des lisiers et fumiers ou des zones de traitement des transport d'animaux peuvent être dirigés vers une station d'épuration.

- Interdire l'accès des enfants aux sols traités.

Application semi-automatique :

- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.

- Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :

- des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),

- une combinaison de protection de catégorie III type 4,

- une protection faciale.
- Lors de l'application, porter :
 - un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - des lunettes de protection.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Désinfection des litières

Type de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Bactéries
 Nom commun: Bactéries
 Stade de développement: Pas de donnée

	Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur -
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application directe sur la litière via un épandeur semi-automatique Description détaillée: Le produit est répandu directement sur les litières des animaux (pailles, sciures, copeaux de bois)
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Produit prêt à l'emploi La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact Temps de contact : 72 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	IBC en PEHD de 1m3 équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Bovins : Répandre sur la litière souillée. Ne pas appliquer la chaux seule dans les stalles. Utiliser 1 à 1,5 kg de substance active par tête de bétail par semaine. 200 à 300 g de substance active par stalle une à deux fois par semaine,
- Moutons/chèvre: 110 à 200 g de substance active/m2 par tête/semaine,

- Poulailleurs: 100 à 200 g de substance active /m2 une à deux fois par semaine.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- L'addition de dihydroxyde de calcium aux litières peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est recommandé de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.

- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration.

- Interdire l'accès des enfants aux sols traités.

Application semi-automatique :

- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.

- Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :

- des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),

- une combinaison de protection de catégorie III type 4,

- une protection faciale.

- Lors de l'application, porter :

- un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),

- des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),

- une combinaison de protection de catégorie III type 4,

- des lunettes de protection.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

--

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Désinfection des bâtiments d'élevage, désinfection des murs à la chaux

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Champignons Nom commun: Champignons Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur -
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application à la brosse Description détaillée: Le produit est appliqué sur les murs des bâtiments d'élevage (poules, bovins, moutons)
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 800 g de substance active / m ² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Prêt à l'emploi

	800 g de substance active / m ² Temps de contact : 48 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	IBC en PEHD de 1 m ³ équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Nettoyer les surfaces à l'eau courante avant l'application du produit.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Le chargement du produit dans les seaux doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.
- Ne pas toucher les murs le jour du traitement.
- Ne pas toucher les murs traités jusqu'à séchage complet des surfaces.
- Interdire l'accès des enfants aux surfaces traitées fraîches et sèches.
- Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - une protection faciale.
- Lors de l'application, porter :

- un masque de protection respiratoire APF 4 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),
- des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
- une combinaison de protection de catégorie III type 6,
- des lunettes de protection.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Désinfection des sols des enclos

Type de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Bactéries
Nom commun: Bactéries
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Levures
Nom commun: Levures
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Champignons
Nom commun: Champignons
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Virus
Nom commun: Virus
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Extérieur

-

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application directe sur les sols via un épandeur semi-automatique
Description détaillée:
Le produit est répandu sur les surfaces des enclos dans les poulaillers

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 800 g de substance active / m²
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Produit prêt à l'emploi

800 g de substance active / m²

Temps de contact 48 heures

2 applications / an au maximum

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

IBC en PEHD de 1 m³ équipe d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation

Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers)

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Brosser et nettoyer le sol à l'eau courante avant d'appliquer le produit.
- Au début du cycle de production, répandre le produit sur le sol, puis humidifié le sol.
- Laisser agir 48H avant d'introduire les poules.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas dépasser 2 applications par an.

- Interdire l'accès des enfants aux sols traités.

Application semi-automatique :

- Le chargement semi-automatique du produit dans le pulvérisateur doit être effectué directement à partir de l'emballage. Lors du chargement, l'IBC doit être équipé d'un bec de vidange ou d'un pistolet de distribution.

- Lors du chargement semi-automatique du produit, porter :

- des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),

- une combinaison de protection de catégorie III type 4,

- une protection faciale.

- Lors de l'application, porter :

- un masque de protection respiratoire APF 40 à minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit),

- des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),

- une combinaison de protection de catégorie III type 4,

- des lunettes de protection.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc). Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Appliquer uniquement en l'absence d'animaux.
- Le produit doit être agité avant l'application et doit être maintenu sous agitation continue pendant l'application.
- Utiliser les conditionnements commerciaux des produits de la famille MILK OF LIME ou recommandés aux produits à base de chaux uniquement.
- Après utilisation, rincer plusieurs fois les emballages commerciaux à l'eau.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Minimisation des éclaboussures et des déversements.
- Lors du rinçage des emballages commerciaux, porter :

des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),

une combinaison de protection de catégorie III type 6,

une protection faciale.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau.
 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin
 - EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin
 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage : 1 mois.
- Protéger du gel.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30°C.
- Tenir à l'écart des acides.

6. Autres informations

- La chaux possède une activité virucide (avis Anses 2020-SA-0043 du 27 mars 2020).

En cas d'épandage, les boues hygiénisées doivent satisfaire aux indicateurs de qualité microbiologiques définies dans les réglementations nationales. En France, ces critères sont définis dans l'arrêté du 8 janvier 1998.